

04.04.2016 – 09:00 Uhr

Centrale nucléaire de Mühleberg / Mise à l'enquête publique de la demande de désaffectation



Bern (ots) -

La mise à l'enquête publique de la demande de désaffectation pour la centrale nucléaire de Mühleberg débute aujourd'hui. BKW a déposé cette demande le 18 décembre 2015 auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Maintenant que les autorités ont vérifié l'exhaustivité de la demande, les documents sont mis à l'enquête publique pendant un mois à la commune de Mühleberg. Ils sont également disponibles au format électronique sur les sites Internet de BKW et de l'Office fédéral de l'énergie.

La première demande de désaffectation pour une centrale nucléaire en Suisse comporte, outre les demandes juridiques, le rapport principal ainsi que trois rapports complémentaires. Dans le rapport principal - le projet de désaffectation - BKW déclare qu'elle remplit toutes les exigences juridiques nécessaires pour obtenir l'ordre de désaffectation de la part des autorités. Le déroulement de la désaffectation y est notamment décrit: depuis l'arrêt définitif du fonctionnement de puissance le 20 décembre 2019 jusqu'en 2031, quand les autorités confirmeront que le site ne comporte plus de source de risques radiologiques et donneront leur feu vert pour une nouvelle utilisation. La procédure de traitement des matériaux et des déchets radioactifs est également présentée dans le projet de désaffectation. Les mesures de sécurité, la structure organisationnelle et le financement de la désaffectation et de la gestion des déchets, qui est entièrement pris en charge par BKW, sont traitées dans le rapport principal.

L'un des trois rapports complémentaires est le rapport de prise en compte des accidents et mesures de protection en cas d'urgence. Il mentionne que tous les accidents pouvant survenir en lien avec la désaffectation peuvent être maîtrisés grâce aux mesures de protection mentionnées. L'étude d'impact sur l'environnement présente les répercussions non nucléaires des travaux de désaffectation sur l'environnement. Le rapport sur la sécurité indique quant à lui quelles mesures seront prises pendant la désaffectation afin de protéger la centrale nucléaire de Mühleberg de toute influence intérieure ou extérieure non autorisée.

Les documents mis à disposition du public ont un caractère général et conceptuel. Ils permettent aux autorités de vérifier que la procédure prévue pour la désaffectation est conforme à la loi et sûre. Ils leur permettent également de décider quels travaux devront être subordonnés à l'octroi d'un permis d'exécution de la part de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

BKW poursuit à un rythme soutenu la planification de la désaffectation. Pour les concepts soumis à un permis d'exécution, qui décrivent en détail les différents travaux de désaffectation, elle remettra ultérieurement d'autres documents auprès de l'IFSN.

La demande de désaffectation est mise à l'enquête publique du 4 avril au 3 mai au service des travaux publics de la commune de Mühleberg (en allemand uniquement) et peut être consultée pendant les heures d'ouverture. Elle est également disponible au

format électronique sur les sites Internet de BKW <http://www.bkw.ch/demande> et de l'Office fédéral de l'énergie <http://www.bfe.admin.ch/desaffectedation>. Vous trouverez plus d'informations sur la désaffectation de la centrale nucléaire de Mühleberg dans cette brochure <http://www.bkw.ch/brochure-desaffectedation> ainsi que sur Internet <http://www.bkw.ch/desaffectedation>.

Dans le cadre de séances d'information, BKW présentera aux habitants de la région les détails concernant la demande de désaffectation pour la centrale nucléaire de Mühleberg. Ces séances auront lieu comme suit: Mühleberg Ecole Allenlüften 5 avril 2016, ouverture des portes à 19h Uettligen Reberhaus 7 avril 2016, ouverture des portes à 19h Detligen Salle communale 12 avril 2016, ouverture des portes à 19h

Contact:

Tobias Fässler
media@bkw.ch
058 477 51 07

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100786133> abgerufen werden.